Réf. Farde e-Assemblées : 2498266

N° OJ : **75**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Subsides aux associations diverses.- Montant total : 38.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le crédit inscrit à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2022 ;

Considérant les activités des asbl "LVB ACCES Citoyenneté +", "Haptique", "BRAVVO", "O'Yes" et "Bruxelles Enseignement" ;

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer les subsides suivants pour un montant total de 38.500,00 EUR à l'article 70008/33202 du budget ordinaire 2022 et réparti comme suit :

1) 10.000,00 EUR à l'asbl "LVB ACCES Citoyenneté +" pour le projet "soutien scolaire" ;
2) 5.000,00 EUR à l'asbl "Haptique" pour le projet "Apprendre à apprendre en faveur des jeunes atteints de troubles des apprentissages" ;
3) 2.463,00 EUR à l'asbl "Haptique" pour le projet "batterie de tests" ;
4) 15.000,00 EUR à l'asbl "BRAVVO" pour le projet "soutien scolaire" ;
5) 4.000,00 EUR à l'asbl "O'Yes" pour le projet "Education par les pairs et promotion de la santé sexuelle à la Haute Ecole Fransisco Ferrer" ;
6) 2.037,00 EUR à l'asbl "Bruxelles Enseignement" pour le projet "soutien scolaire".

Annexes :